

Le sénateur Grosari: Il me semble que vos deux propositions principales sont, l'une, la proposition négative que les recherches industrielles ne devraient pas être soumises à l'approbation officielle préalable, c'est-à-dire en ce qui touche une aide financière officielle, et l'autre, la proposition que l'aide officielle devrait prendre la forme de dégrèvements d'impôt ou d'encouragement fiscal. Vous parlez aussi de la définition du mot recherche. Je me demande si vous voudriez nous dire comment, sans approbation préalable, un gouvernement pourra trancher la question de savoir ce qui constitue des recherches industrielles, au sens où vous employez ce terme. Je pense à la très grande quantité de recherches industrielles qu'on exécute sans qu'elles aient de valeur sociale directe véritable, sans rapport avec la mise au point de produits nouveaux, mais qui ne visent qu'à changer le nom de produits existants. N'est-il pas vrai qu'on dépense beaucoup d'argent pour changer le nom d'un produit de «Duz» en «Zam» ou en «Zim» ou je ne sais quoi. Comment distinguer le vrai du faux? Si l'entreprise industrielle déclare avoir fait des recherches à cet égard et veut par conséquent bénéficier d'un encouragement fiscal, comment le gouvernement saurait-il à quoi s'en tenir sans soumettre le produit à une vérification préalable quelconque?

M. Mackenzie: Jusqu'à l'application de cette nouvelle méthode, il y a quelques années, nous avions l'habitude de nous appuyer sur les définitions données dans la Loi de l'impôt sur le revenu et les règlements connexes, ainsi que celles du Bureau fédéral de la statistique. Ces définitions se rapportaient au sens et au champ d'application du mot recherche et aux genres de recherches qui donnaient droit à des encouragements fiscaux. Ces définitions n'étaient pas parfaites. Elles auraient pu être améliorées. Mais je crois que la définition de ce que le gouvernement entend par recherche ne dépasse pas les capacités d'un bon rédacteur. Actuellement, toute recherche en matière de commercialisation est exclue.

En conséquence, il se peut que votre exemple du savon constitue une recherche visant à la mise en marché, non une recherche visant à améliorer le produit. Mais si quelque grande fabrique de savon entreprenait un programme de recherches qui contribueraient à expliquer l'effet de contamination des détersifs synthétiques, en comparaison de celui des savons, ce projet en vaudrait certainement la peine. Les détersifs, m'a-t-on dit, sont l'une des principales causes de contamination. Des recherches fondamentales en vue de modifier la composition des détersifs et à supprimer

leur effet nocif actuel, devraient évidemment être prévues par le programme d'encouragement fiscal. Cependant, cette question est fort différente de celle des recherches visant à la vente, par lesquelles on cherche à convaincre les ménagères qu'un produit donné est supérieur à un autre.

Le sénateur Grosari: Il y a un peu plus encore, monsieur Mackenzie. Il ne s'agit pas simplement de recherches en vue de la vente, car elles se transforment très facilement en recherches de produits et de nouveaux produits, ce qui est votre thème. Supposons aussi qu'une fabrique d'automobiles décide de consacrer de grosses sommes à chercher un chrome de meilleure qualité pour ses autos. Le seul but ainsi visé est d'embellir ses autos, car un tel chrome n'accroît pas la sécurité et il est dépourvu de valeur sociologique. Le seul résultat, aux yeux du fabricant, est de rendre ses autos plus faciles à vendre. Supposons que le fabricant obtienne un genre de chrome plus léger. Accorderiez-vous quelque exonération fiscale pour ce genre de recherches?

M. Mackenzie: Je préférerais me tromper en accordant l'encouragement fiscal plutôt qu'en ne l'accordant pas. A mon avis, un programme général d'encouragement des recherches industrielles, je veux parler d'un plan établi par le gouvernement, doit viser surtout à favoriser les recherches et d'améliorer le «climat», de façon que l'ambiance soit toujours propice. Mon interprétation serait très généreuse. Je ne m'occuperais pas beaucoup des détails, car je crois que les chances de faire des recherches tout à fait futiles sont très faibles. J'incline à croire qu'il n'y aurait que très peu de gaspillage.

Le sénateur Grosari: Tout dépend, bien entendu, de ce que vous entendez par futile.

M. Mackenzie: Je crois que la plupart des fabricants qui mettent à exécution des programmes exigeant de grosses dépenses s'efforcent vraiment d'améliorer leurs produits, que ce soit simplement afin de les rendre plus attrayants à leurs clients ou pour les rendre plus utiles et plus durables. La plupart de ces recherches sont le fait d'esprits réfléchis.

Le sénateur Grosari: Que la chose soit vraie ou non, c'est un fait aussi qu'on entend parler, de temps à autre, de recherches dont l'objet est de rendre les produits existants désuets. Que feriez-vous, dans ce cas, en matière d'encouragement fiscal?

M. Mackenzie: Je n'en sais rien. J'en ai entendu parler, mais je n'en connais vraiment aucun exemple concret.